

Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 31 mai – 1^{er} et 2 juin 2022 Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 31 mai – 1^{er} et 2 juin 2022

N° de dossier	NOM - Prénom(s)		Type (Taxi ou VTC)
230956	IDRISS	ATTOUMANY	Taxi
225453	CÉLINE	BARTHES	Taxi
228993	ANTONIN	CAYZAC	Taxi
231530	MANON	CHAVENTRE	Taxi
230572	LESLIE	COURREGE	Taxi
225192	JEAN PIERRE	CUEFF	Taxi
216413	PIERRE	DE LAPANOUSE	Taxi
228979	LAËTITIA	DEGRAEVE	Taxi
227079	JOANNA	DEVERNOIS	Taxi
232186	BASTIEN	DURAND	Taxi
228887	DAVID	FRANCOIS	Taxi
230038	CHRISTIAN	HEBRARD	Taxi
229426	OLIVIER	ISSANDOU	Taxi
226449	FLORIAN	JUGE	Taxi
226945	YOAN	LABORIE	Taxi
229358	SIMON	LAVERNHE	Taxi
224971	YANN	MARTIN	Taxi
231517	SEBASTIEN	MERCADIER	Taxi

230649	ANTHONY	MONNET	Taxi
231357	GILLES	PORTHAULT	Taxi
234265	VIRGINIE	SABA	Taxi
216139	ALIX	SAVIN	Taxi
231856	THIBAUT	VERGNES	Taxi
224953	SAMUEL	WALKOWIAK	Taxi

	Statistiques relatives à l'examen d'admission	
	28 candidats inscrits	
	28 candidats présents	
	24 candidats admis : 85,7 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission: 12.91	